



CHARTRE DES BENEVOLES

La présente charte sanitaire a été rédigée eu égard au guide de Recommandations sanitaires pour l'organisation des Courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 du 21/07/2020

Engagement post COVID-19 :

Les bénévoles seront invités à signer « la charte des bénévoles » mise en place par le FFA.

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que bénévole de l'évènement **EVENT TRAIL DE ROYAT 2020** je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage de mains, distanciation physique).

2/Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires.

3/Ne pas entrer physiquement au contact avec les participants et d'autres bénévoles.

4/Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à Coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).

6/ Renoncer à ma participation en tant que bénévole si je présente les symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

7/Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

8/Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement

Nom, prénom

Date et Signature